SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION MESSINE

Accusé de réception en préfecture
057-200077907-20260929-D2026-43-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de réception préfecture : 06/10/2026

Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	-
22 septembre 2026	6	1	3	5	Vote contre	-
					Abstention	-

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL POUR INFORMATION

Séance du 29 septembre 2026

Sous la présidence de Madame Rachel BURGY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

<u>Point 7 – 2026/43</u> : Communication des décisions prises par la Présidente.

Par délibérations du Comité Syndical du Syndicat des Eaux de la Région Messine du 13 mai 2026, la Présidente a reçu délégation pour diverses attributions.

Conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, des attributions exercées par délégation de ce dernier.

Depuis la dernière réunion du Comité Syndical, les décisions prises dans le cadre de la délégation accordée à la Présidente sont listées en annexe.

Les délégués sont informés des décisions prises par la Présidente.

La Présidente,
Rachel BURGY



SYNDICAT DES EAUX DE LA RÉGION MESSINE
11 rue Teilhard de Chardin 57050 METZ
☎ 03 92 03 00 25